

Aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants :

bilan après seize années (état au 31 janvier 2019)

Les aides financières à la création de places d'accueil extra-familial pour enfants versées par la Confédération répondent toujours à un besoin important : au cours du dernier exercice (de février 2018 à janvier 2019), 230 nouvelles demandes ont été enregistrées. Au total, 3'311 demandes ont été approuvées depuis l'entrée en vigueur de la loi fédérale il y a 16 ans. Ainsi, la Confédération a soutenu avec un montant total de 373,4 millions de francs la création d'environ 60'100 nouvelles places d'accueil. 204 demandes sont encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'900 places d'accueil supplémentaires.

La loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants¹ concerne un programme d'impulsion. La Confédération encourage ainsi la création de nouvelles places d'accueil afin que les parents puissent mieux concilier famille et travail. Les organismes reçoivent des aides financières durant 3 ans au maximum pour la création de nouvelles places. Le programme d'impulsion était initialement limité à 8 ans, soit jusqu'en 2011. En raison d'un besoin important en places d'accueil supplémentaires, il a été prolongé de 4 ans une première fois en automne 2010, une seconde fois en automne 2014 et une troisième fois en automne 2018.

Demandes approuvées

En 16 ans d'existence du programme d'impulsion, 3'311 demandes ont été approuvées. 1'794 demandes concernaient des structures d'accueil collectif de jour, 1'391 des structures d'accueil parascolaire, 123 des structures coordonnant l'accueil familial de jour et 3 des projets à caractère novateur. Ce sont principalement de nouvelles structures d'accueil collectif de jour et parascolaire qui ont été soutenues, mais également des institutions qui ont augmenté une offre d'accueil existante. Dans le domaine de l'accueil familial de jour, des mesures de formation et de perfectionnement ainsi que des projets de coordination et de professionnalisation de l'accueil ont été soutenus. De plus, 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne ont été soutenus.

Tableau 1 : Répartition des demandes approuvées par type d'accueil

Structures d'accueil collectif de jour	1'794	(54%)	1'237	nouvelles structures	557	augmentations de l'offre existante
Structures d'accueil parascolaire	1'391	(42%)	933	nouvelles structures	458	augmentations de l'offre existante
Accueil familial de jour	123	(4%)	101	formation et perfectionnement	22	projets
Projets à caractère novateur	3					
Total	3'311					

¹ RS **861**

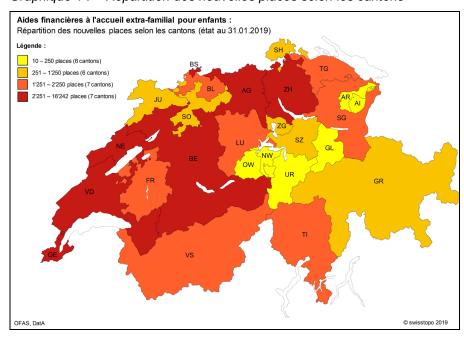
La Confédération a ainsi soutenu la création de 60'081 nouvelles places d'accueil : 34'757 en structures d'accueil collectif de jour et 25'324 en structures d'accueil parascolaire. Un aperçu du nombre de places créées par année d'ouverture se trouve dans le tableau 2. 204 demandes sont actuellement encore en cours de traitement, lesquelles devraient permettre le soutien de 4'900 places d'accueil supplémentaires durant la période allant de l'année 2017 à fin janvier 2019.

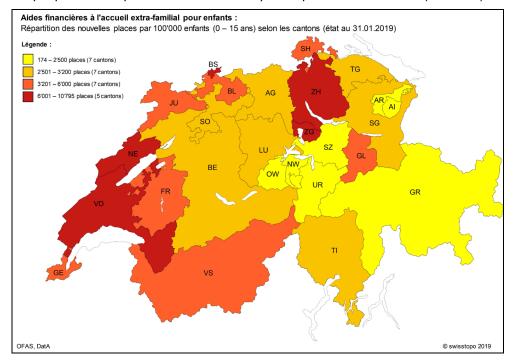
Tableau 2 : Nombre de nouvelles places d'accueil créées par année d'ouverture

	Structures d'accueil collectif de jour	Structures d'accueil parascolaire	Total par année
2003	1'638	1'237	2'875
2004	1'385	1'679	3'064
2005	1'737	1'465	3'202
2006	1'949	1'536	3'485
2007	2'423	1'971	4'394
2008	2'235	2'949	5'184
2009	2'499	2'668	5'167
2010	2'531	2'410	4'941
2011	3'021	1'698	4'719
2012	3'055	1'647	4'702
2013	2'541	1'559	4'100
2014	2'363	736	3'099
2015	2'418	1'493	3'911
2016	2'654	1'393	4'047
2017	1'940	677	2'617
2018	368	206	574
Total	34'757	25'324	60'081

Un bon tiers des places a été créé en Suisse romande et au Tessin. Comparativement à leur population (0-15 ans), les cantons de BS, NE, ZH, VD et ZG ont créé le plus de nouvelles places. La liste détaillée de la répartition des demandes acceptées et des nouvelles places créées selon les cantons se trouve en annexe.

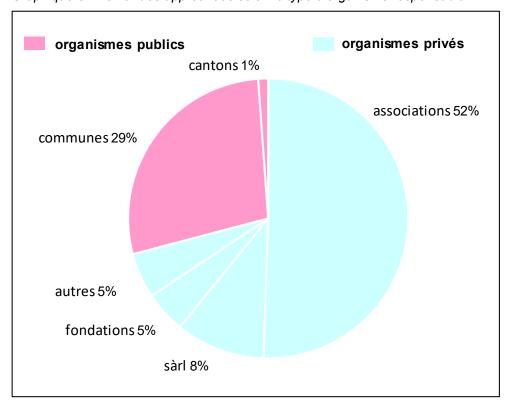
Graphique 1 : Répartition des nouvelles places selon les cantons





Graphique 2: Répartition des nouvelles places par 100'000 enfants (0-15 ans) selon les cantons

70% des demandes approuvées ont été déposées par un organisme privé : il s'agit avant tout d'associations, de fondations, de Sàrl et, dans quelques cas, de SA et de raisons individuelles. Les autres demandes ont été déposées par des organismes publics : il s'agit principalement de communes, dans certains cas isolés d'un canton.



Graphique 3 : Demandes approuvées selon le type d'organisme responsable

Montants engagés

Les 3'311 demandes approuvées représentent un montant total de 373,4 millions de francs (frais de gestion et d'administration exclus). Au 31 décembre 2018, 361,5 millions avaient d'ores et déjà été versés.

Tableau 3: Montants engagés

	Nombre de demandes	Engagements
Demandes approuvées	3'311	Fr. 373,4 millions
dont versés (jusqu'au 31.12.2018)		Fr. 361,5 millions

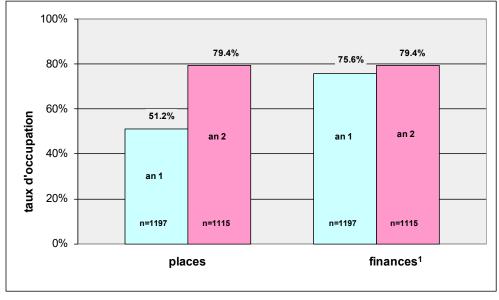
• Demandes clôturées

Sur les 3'311 demandes approuvées, 2'943 sont déjà clôturées², c'est-à-dire que les aides financières ont déjà été décomptées et versées pour toute la durée de la période d'allocation. 53'924 places ont ainsi été créées, dont 31'633 en structures d'accueil collectif de jour et 22'291 en structures d'accueil parascolaire. En tout, des aides financières d'un montant total de 338,8 millions de francs ont été versées. Les contributions des 3 projets pilotes relatifs à l'introduction de bons de gardes dans la région de Lucerne à hauteur de 3,4 millions y sont également incluses. Un aperçu de la répartition cantonale se trouve en annexe.

Taux d'occupation des places d'accueil

Le montant des aides financières dépend principalement du nombre de nouvelles places créées et de leur occupation. Le taux d'occupation des institutions varie considérablement. Au cours de la dernière année de contribution, se sont en moyenne environ 80% des places en crèches qui sont occupées au sein de structures nouvellement créées et 75% des places au sein de nouvelles structures d'accueil parascolaire.

Graphique 4 : Structures d'accueil collectif de jour : nouvelles structures 1ère et 2ème année



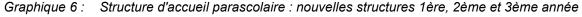
¹ Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

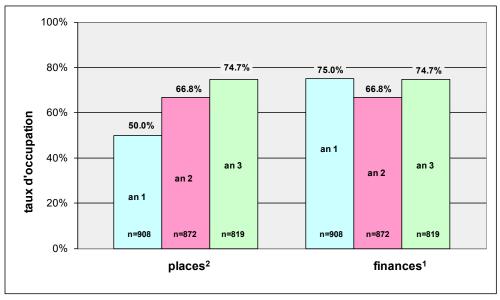
Ce chiffre ne tient pas compte de 75 demandes, qui ont également été approuvées, mais pour lesquelles la nouvelle offre a été suspendue ou ne remplissait plus les conditions pour l'obtention des aides financières au cours de la période de contribution.

100% 87.7% 77.9% 80% 73.0% 70.3% 70.3% 60% taux d'occupation an 2 46.0% an 1 an 1 40% an 2 an 2 20% an 1 n=541 n=500 n=541 n=500 n=541 n=500 0% total des places nouvelles places finances1

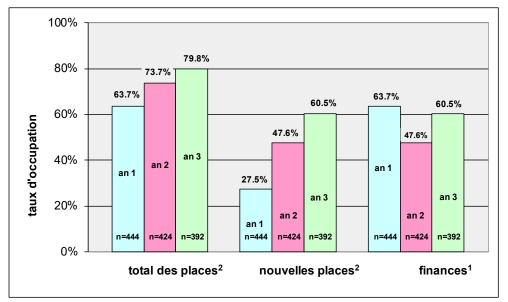
Graphique 5: Structures d'accueil collectif de jour : augmentation 1ère et 2ème année

1 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)





- 1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)
- 2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)



Graphique 7 : Structures d'accueil parascolaire : augmentations 1ère, 2ème et 3ème année

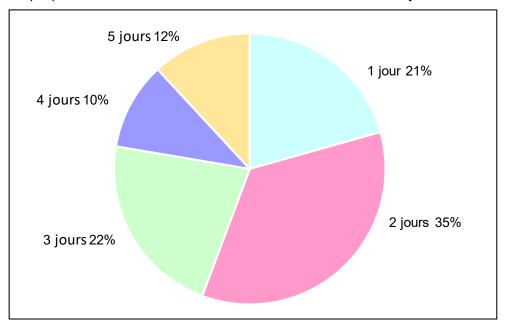
- 1 Places pondérées (annexe 2 ch. 2 de l'ordonnance sur les aides financières à l'accueil extrafamilial pour enfants)
- 2 Part du montant maximum possible des aides financières (dépend du taux d'occupation des nouvelles places)

Bien que la plupart des crèches ne soient pas occupées à 100% pendant la durée des aides financières, environ la moitié d'entre elles déclare ne pas pouvoir répondre favorablement à toutes les demandes. Les principales raisons sont liées à l'âge des enfants (il manque surtout des places d'accueil pour les bébés) et aux plages horaires offertes « inadéquates » (pas de place disponible les jours désirés).

• Données d'exploitation des institutions (enfants accueillis, personnel, tarifs)

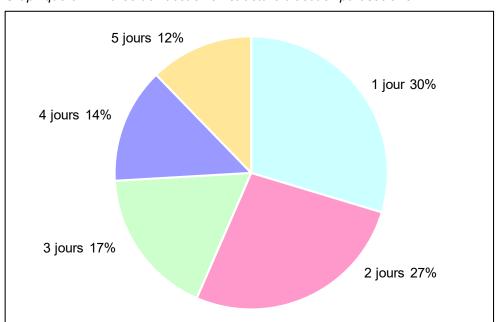
Dans les documents pour le décompte des aides financières, les institutions fournissent également des informations sur les enfants accueillis, le personnel et les tarifs. Le dépouillement de ces données donne les résultats suivants :

Structures d'accueil collectif de jour : L'accueil concerne principalement les enfants âgés de 2 à 4 ans (57%) et ceux âgés de moins de 2 ans (34%). Par semaine, 35% des enfants fréquentent la structure d'accueil collectif de jour durant 2 jours, 21% la fréquente durant 1 jour et 22% durant 3 jours. 70% des enfants sont accueillis à la journée et 28% à la demijournée, l'accueil à l'heure étant très rare (2%). Pour le personnel, la part des apprentis/stagiaires est toujours élevée, ceux-ci occupant un tiers du pourcentage des postes. En tout, 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 64% des structures d'accueil fixent les tarifs en fonction des revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 56% des enfants accueillis uniquement.



Graphique 8 : Durée de l'accueil en structure d'accueil collectif de jour à insérer

Structures d'accueil parascolaire : Presque la moitié des enfants accueillis sont âgés de 7 à 10 ans, 31% ont moins de 7 ans (jardin d'enfants), 18% sont âgés de 11 à 13 ans. Les enfants plus âgés (14-16 ans) sont très rares (4%). 30% des enfants est accueilli 1 jour par semaine, 27% 2 jours par semaine et 17% des enfants fréquentent la structure d'accueil 3 jours par semaine. 52% des enfants sont présents à 1 bloc horaire, 33% à 2 blocs horaires et 15% à 3 blocs horaires par jour. 43% des employés ne disposent pas (encore) d'une formation spécifique. 77% des institutions fixent les tarifs selon les revenus. Toutefois, un tarif réduit a été appliqué pour 64% des enfants accueillis uniquement.



Graphique 9 : Durée de l'accueil en structure d'accueil parascolaire

Ordre de priorité

En raison d'une demande élevée en aides financières, il était prévisible que le crédit d'engagement restant de 120 millions de francs à disposition pour la période de février 2015 à janvier 2019 ne serait pas suffisant. Par conséquent, un ordre de priorité est entré en vigueur conformément à l'art. 4 de la loi pour la période allant du 1^{er} février 2017 au 31 janvier 2019, dont le but était de répartir les montants encore à disposition de manière équilibrée entre les régions. Les demandes qui n'ont pas pu être prises en compte en raison de moyens manquants ont été inscrites sur liste d'attente.

Aperçu

L'offre en places d'accueil extra-familial a fortement augmenté ces dernières années, notamment en raison du programme d'impulsion de la Confédération. Néanmoins, il existe encore et toujours un besoin important en places d'accueil supplémentaires. Pour cette raison, le Parlement a décidé le 28 septembre 2018 de prolonger une troisième fois le programme d'impulsion de quatre ans, soit jusqu'au 31 janvier 2023. Il a accordé pour cela un nouveau crédit d'engagement d'un montant de 124,5 millions.

La prolongation du programme d'impulsion est entrée en vigueur le 1er février 2019. De nouvelles demandes peuvent être déposées depuis cette date. Les demandes encore en liste d'attente peuvent être examinées dès à présent.

Informations complémentaires

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet à l'adresse suivante : http://www.ofas.admin.ch/impulse

Annexe:

- Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons
- Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons

Annexe

Répartition des demandes acceptées et des nouvelles places selon les cantons

	demandes nouvelles places		nouvelle	nouvelles places		nouvelles places		population 2016		
	acce	ptées	accueil coll	collectif de jour accueil parascolaire		rascolaire	to	tal	0 - 15 ans	
canton	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %
AG	213	6.4%	1'955	5.6%	1'208	4.8%	3'163	5.3%	108'986	8.1%
Al	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	2'714	0.2%
AR	14	0.4%	109	0.3%	81	0.3%	190	0.3%	8'785	0.7%
BE	325	9.8%	3'042	8.8%	1'617	6.4%	4'659	7.8%	156'310	11.6%
BL	105	3.2%	924	2.7%	712	2.8%	1'636	2.7%	43'527	3.2%
BS	119	3.6%	1'359	3.9%	1'544	6.1%	2'903	4.8%	26'889	2.0%
FR	128	3.9%	819	2.4%	971	3.8%	1'790	3.0%	55'925	4.1%
GE	78	2.4%	3'505	10.1%	0	0.0%	3'505	5.8%	82'841	6.1%
GL	18	0.5%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.3%	6'098	0.5%
GR	49	1.5%	428	1.2%	234	0.9%	662	1.1%	27'755	2.1%
JU	38	1.1%	203	0.6%	285	1.1%	488	0.8%	11'931	0.9%
LU	158	4.8%	1'153	3.3%	897	3.5%	2'050	3.4%	65'771	4.9%
NE	115	3.5%	1'134	3.3%	1'218	4.8%	2'352	3.9%	29'727	2.2%
NW	8	0.2%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.1%	6'209	0.5%
OW	11	0.3%	81	0.2%	24	0.1%	105	0.2%	6'026	0.4%
SG	158	4.8%	1'044	3.0%	1'106	4.4%	2'150	3.6%	81'896	6.1%
SH	28	0.8%	277	0.8%	180	0.7%	457	0.8%	12'101	0.9%
SO	80	2.4%	612	1.8%	414	1.6%	1'026	1.7%	40'745	3.0%
SZ	44	1.3%	309	0.9%	256	1.0%	565	0.9%	24'289	1.8%
TG	86	2.6%	701	2.0%	571	2.3%	1'272	2.1%	44'205	3.3%
TI	83	2.5%	900	2.6%	628	2.5%	1'528	2.5%	50'548	3.7%
UR	3	0.1%	10	0.0%	0	0.0%	10	0.0%	5'752	0.4%
VD	381	11.5%	5'267	15.2%	4'279	16.9%	9'546	15.9%	136'619	10.1%
VS	133	4.0%	983	2.8%	1'247	4.9%	2'230	3.7%	52'980	3.9%
ZG	77	2.3%	815	2.3%	434	1.7%	1'249	2.1%	20'406	1.5%
ZH	856	25.9%	9'004	25.9%	7'238	28.6%	16'242	27.0%	241'825	17.9%
TOTAL	3'311	100.0%	34'757	100.0%	25'324	100.0%	60'081	100.0%	1'350'860	100.0%

Annexe

Demandes clôturées : Répartition des nouvelles places et des aides financières versées selon les cantons (sans les demandes interrompues)

	dema	nndes nouvelles places		nouvelles places		nouvelles places		aides financières		
	clôtu	ırées	accueil collectif de jour		accueil parascolaire		total		versées	
canton	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	nombre	en %	en francs	en %
AG	192	6.5%	1'784	5.6%	1'124	5.0%	2'908	5.4%	17'273'328	5.1%
Al	3	0.1%	0	0.0%	10	0.0%	10	0.0%	52'635	0.0%
AR	13	0.4%	99	0.3%	81	0.4%	180	0.3%	1'044'169	0.3%
BE	291	9.9%	2'737	8.7%	1'482	6.6%	4'219	7.8%	29'214'268	8.6%
BL	93	3.2%	880	2.8%	588	2.6%	1'468	2.7%	8'570'582	2.5%
BS	110	3.7%	1'279	4.0%	1'359	6.1%	2'638	4.9%	14'844'824	4.4%
FR	113	3.8%	726	2.3%	863	3.9%	1'589	2.9%	8'699'963	2.6%
GE	73	2.5%	3'291	10.4%	0	0.0%	3'291	6.1%	28'279'078	8.3%
GL	18	0.6%	58	0.2%	145	0.6%	203	0.4%	944'036	0.3%
GR	41	1.4%	390	1.2%	170	0.8%	560	1.0%	3'295'715	1.0%
JU	36	1.2%	187	0.6%	275	1.2%	462	0.9%	2'504'763	0.7%
LU	138	4.7%	1'034	3.3%	734	3.3%	1'768	3.3%	13'678'836	4.0%
NE	108	3.7%	1'029	3.3%	1'168	5.2%	2'197	4.1%	14'142'980	4.2%
NW	8	0.3%	65	0.2%	25	0.1%	90	0.2%	478'853	0.1%
OW	9	0.3%	53	0.2%	24	0.1%	77	0.1%	487'286	0.1%
SG	133	4.5%	917	2.9%	943	4.2%	1'860	3.4%	9'965'993	2.9%
SH	24	0.8%	265	0.8%	135	0.6%	400	0.7%	2'485'777	0.7%
SO	68	2.3%	548	1.7%	332	1.5%	880	1.6%	5'111'547	1.5%
SZ	39	1.3%	279	0.9%	160	0.7%	439	0.8%	2'750'494	0.8%
TG	73	2.5%	659	2.1%	443	2.0%	1'102	2.0%	6'538'214	1.9%
TI	68	2.3%	776	2.5%	543	2.4%	1'319	2.4%	7'819'114	2.3%
UR	2	0.1%	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%	27'418	0.0%
VD	334	11.3%	4'957	15.7%	3'619	16.2%	8'576	15.9%	54'185'479	16.0%
VS	119	4.0%	911	2.9%	1'159	5.2%	2'070	3.8%	10'972'121	3.2%
ZG	70	2.4%	703	2.2%	434	1.9%	1'137	2.1%	7'393'128	2.2%
ZH	767	26.1%	8'006	25.3%	6'476	29.1%	14'482	26.9%	88'028'370	26.0%
TOTAL	2'943	100.0%	31'633	100.0%	22'291	100.0%	53'924	100.0%	338'788'969	100.0%